

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP 2023-56

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1^{er} février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par la société NGE - 57420 COIN-LES-CUVRY,

DÉCIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec la société NGE 57420 COIN-LES-CUVRY, représentée par Monsieur Jean-Marie COSTA, en sa qualité de Directeur Général,

<u>Article 2</u>: que la location concerne l'amphithéâtre, la salle de séminaire et l'annexe,

Article 3: que les locaux seront mis à disposition le 05 février 2024 de 15h à 22h,

Article 4 : que le montant de la location s'élève à 666 €, soit :

- 180 € pour la salle de séminaire
- 390 € pour l'amphithéâtre
- 96 € pour l'annexe.

Rombas, le 15 décembre 2023 Affichage au siège le 9.9.22

Pour le Président, Le 1^{er} Vice-Présiden

-

Lionel FOURMER réception en préfecture 057-200056190-20231215-DP2023-56a-AU Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

de l'Ome